

GLOBAL BIOENERGIES

Société Anonyme
5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2024

GLOBAL BIOENERGIES

Société Anonyme
5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société GLOBAL BIOENERGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société GLOBAL BIONERGIES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité de l'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Evry, le 12 mars 2025
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

Jean-Philippe FERY

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Etats financiers

Bilan actif

	31/12/2024		31/12/2023	
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)	1 402 171	-1 332 944	69 228	273 709
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	477 691	-408 464	69 227	88 813
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	924 480	-924 480	0	184 896
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	9 010 095	-8 523 772	486 322	3 403 943
Terrains	0	0	0	0
Constructions	831 000	-814 072	16 929	251 533
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 525 246	-7 190 787	334 460	2 910 074
Autres immobilisations corporelles	653 848	-518 914	134 934	165 109
Immobilisations en cours	0	0	0	77 227
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2)	3 718 158	-3 175 048	543 109	1 198 093
Participation évaluées selon méthode équivalence	0	0	0	0
Autre participations	1 496 600	-1 313 145	183 455	857 063
Créances rattachées à des participations	1 872 731	-1 861 903	10 827	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	348 827	0	348 827	341 030
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 130 423	-13 031 764	1 098 659	4 875 745
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	3 483 802	-3 081 906	401 896	621 056
Matières premières et approvisionnements	1 554 029	-1 152 133	401 896	621 056
En cours de production de biens	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	1 929 773	-1 929 773	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances (3)	3 208 719	-78 759	3 129 960	2 228 947
Clients et comptes rattachés	72 579	-50 256	22 322	19 556
Autres créances	3 136 140	-28 502	3 107 638	2 209 391
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
Trésorerie	4 551 796	-6 770	4 545 026	11 481 297
Valeurs mobilières de placement	210 408	-6 770	203 638	193 296
Disponibilités	4 341 388	0	4 341 388	11 288 001
Comptes de régularisation	337 939	0	337 939	378 302
Charges constatées d'avance	337 939	0	337 939	378 302
Frais d'émissions d'emprunt à étaler	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 582 256	-3 167 434	8 414 821	14 709 602
TOTAL ACTIF GENERAL	25 712 679	-16 199 199	9 513 479	19 585 347
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	908 445	906 443
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	10 538 306
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	-30 920	0
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-6 696 449	-10 567 224
Situation Nette	-5 818 924	877 525
Subventions d'investissement	128 973	2 758 294
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-5 689 951	3 635 819
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	7 434 419	7 629 586
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	7 434 419	7 629 586
PROVISIONS		
Provisions pour risques	507 505	512 463
Provisions pour charges	16 508	11 230
TOTAL PROVISIONS	524 013	523 693
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 397 556	4 606 067
Emprunts et dettes financières divers (3)	256 043	215 009
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	965 196	1 778 780
Dettes fiscales et sociales	626 204	556 393
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	640 000
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES	7 244 998	7 796 249
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF GENERAL	9 513 479	19 585 347
Renvois :		
(1) Dettes :		
A plus d'un an	1 795 428	3 311 413
A moins d'un an	5 449 571	4 484 836
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

Compte de résultat

			31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens	13 888	10 508	24 646	2 233 037
Production vendue - services	63 407	303 365	366 522	1 046 813
Chiffre d'affaires net	77 295	313 873	391 168	3 279 850
Production stockée			-312 006	1 529 532
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			4 188 351	2 467 682
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			501 389	1 436 538
Autres produits			35	1 463
Total des produits d'exploitation (1)			4 768 938	8 715 064
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements			239 454	305 182
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-22 701	2 292 227
Autres achats et charges externes (3)			4 180 413	7 024 152
Impôts, taxes et versements assimilés			48 448	59 107
Salaires et traitements			2 934 851	3 201 866
Charges sociales			1 239 173	1 351 873
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			2 006 580	2 002 661
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions			1 163 515	0
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions			427 797	2 736 400
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions			0	0
Autres charges			81 356	101 380
Total des charges d'exploitations II (2)			12 298 886	19 074 848
RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - II)			-7 529 949	-10 359 784
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			100 578	74 538
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés (5)			318 316	193 348
Reprises sur provisions et transferts de charges - financier			169 868	157 989
Différences positives de change			4 262	81
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			593 025	425 956
Charges Financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			344 513	1 580 378
Intérêts et charges assimilées (6)			229 326	123 160
Différences négatives de change			9 321	161
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			583 160	1 703 699
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)			9 864	-1 277 743
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - II+ III - IV+ V - VI)			-7 520 084	-11 637 527

	31/12/2024	31/12/2023
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	240	2 839
Produits exceptionnels sur opérations en capital	172 212	185 611
Reprises sur provisions et transferts de charges - exceptionnel	0	45 295
Total des produits Exceptionnels VI	172 452	233 745
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	267 571
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	479 098	65 867
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	120 974	0
Total des charges exceptionnelles VII	600 072	333 438
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-427 621	-99 693
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	-1 251 255	-1 169 995
BENEFICE OU PERTE	-6 696 449	-10 567 224
Renvois:		
(1) Dont produits d'exploitations sur exercices antérieurs :	3 404 246	
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées:		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

Annexe au bilan et au compte de résultat

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice arrêtée le 31 décembre 2024, dont le total est de 9 513 479 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -6 696 449 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Sauf exception, les données sont indiquées en k€.

1. Préambule

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de la situation close le 31 décembre 2024. Elle est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatifs à l'exercice, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de l'exercice financier et du résultat de la société.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 03/02/2025.

2. Evénements significatifs de l'exercice

- En janvier 2024, Global Bioenergies a annoncé le début d'une nouvelle phase dans la collaboration avec Shell pour le développement de carburants routiers bas carbone ;
- En janvier 2024, Jean-Claude Lumaret, ancien Directeur Général de Carbios, a rejoint le Conseil d'Administration de Global Bioenergies ;
- En avril 2024, Global Bioenergies a annoncé avoir reçu des lettres d'intention pour son projet d'usine correspondant à un chiffre d'affaires annuel projeté de plus de 70 millions d'euros. La Société a également annoncé que cette usine se focaliserait sur les marchés cosmétiques à haute valeur ajoutée avec une capacité de production annuelle redimensionnée à 2 500 tonnes ;
- En avril 2024, Global Bioenergies a obtenu la certification ISO 9001 ;
- En mai 2024, Global Bioenergies a annoncé avoir achevé avec succès la phase d'Avant-Projet Sommaire et la campagne de tests associée ;
- En juillet 2024, Global Bioenergies a annoncé avoir étendu son procédé technologique à la production de e-SAF ;
- En juillet 2024, Global Bioenergies a rejoint le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) ;
- En octobre 2024, Global Bioenergies a annoncé ne pas parvenir à financer son projet d'usine dédiée à la cosmétique et consacrer ses efforts aux opportunités dans le SAF.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité de l'exploitation

Les comptes sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation.

La Société entretient des discussions avec ses partenaires bancaires pour négocier un aménagement du remboursement de ses dettes, visant notamment à repousser toute échéance après 2025, ce qui porterait sa visibilité financière à septembre 2025. Si la Société ne parvenait pas à un accord avec ses partenaires bancaires dans les mois à venir, de nouveaux financements seraient nécessaires afin de faire face aux échéances de dettes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels : 1 à 5 ans,
- Constructions sur sol d'autrui : 1 à 10 ans,
- Matériel de recherche : 3 à 5 ans,
- Matériel informatique : 3 et 5 ans,
- Mobilier : 10 ans,
- Agencements : 10 ans.

Frais de recherche et développement

La SA Global Bioenergies a choisi de comptabiliser les frais de recherche et développement en charges, et n'a donc pas opté pour l'inscription à l'actif de ses frais de recherche et développement.

Mali de fusion de la société Syngip BV

Une mali technique a été comptabilisé à l'occasion de la fusion de Syngip BV en juillet 2020.

Ce mali technique correspond à la valeur des frais de développement engagés par la société Syngip.

Il est amorti suivant le mode linéaire sur une période de 5 ans. Il est totalement amorti au 31/12/2024.

Titres de participations et créances rattachées

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, de telle sorte que les titres de participation ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à leur valeur actuelle. Cette dernière correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les créances rattachées à des participations sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Autres immobilisations financières

Les actions propres sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Les dépôts de garantie figurent dans les immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une dépréciation est constatée.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient avec application de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Cette provision est égale à la différence entre la valeur brute (déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation du stock.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Lors de l'acquisition d'un actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Provision pour risque et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Aides à l'innovation

Les aides à l'innovation sont rapportées au résultat en fonction des dépenses engagées sur l'exercice et dans la limite du montant total des dépenses prévues au budget.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel, significatif ou de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. Informations relatives au bilan

Immobilisations incorporelles

Eléments	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Logiciels et site internet	467	10		478
Mali technique	924			924
Immobilisations en cours		411	411	
Immobilisations incorporelles brutes	1 392	421	411	1 402
Amortissements	1118	215		1 333
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles nettes	274	206	411	69

Immobilisations corporelles

Eléments	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Constructions	831			831
Matériel de recherche	7 429	96		7 525
Agencements	347	6		353
Matériel informatique	249	13	16	245
Mobilier	56			56
Immobilisations en cours	77		77	
Immobilisations corporelles brutes	8 989	115	93	9 010
Amortissements	5 585	1 792	16	7 360
Dépréciations		1 163		1 164
Immobilisations corporelles nettes	3 404	-2 840	77	486

Immobilisations financières

Eléments	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Dépôts et cautionnements	341	8		349
Participations	2 160		663	1 497
Créances rattachées à des participations	1 573	308	8	1 873
Immobilisations financières brutes	4 073	316	672	3 718
Dépréciations	2 876	343	44	3 175
Immobilisations financières nettes	1 197	-27	628	543

Détail des filiales et participations

Eléments	Valeurs brutes 31/12/2023	Acq. ou augmentation de capital.	Cession/ Liquidation	Valeurs brutes 31/12/2024
IBN-One	2100		638	1 462
IBN-Two	25		25	0
Global Bioenergies GMBH	25			25
ViaViridia	10			10
Total participations	2 160	0	663	1 497

Tableau des dépréciations des créances liées au groupe

Eléments	Dépréciation 31/12/2023	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Dépréciation 31/12/2024
IBN-One				
IBN-Two	19		19	
GBE GmbH	1 599	357	45	1 911
ViaViridia	28	2	1	29
Total créances	1 646	360	65	1 941

Stocks

Eléments	Net 31/12/2023	Brut 31/12/2024	Dépréciation	Net 31/12/2024
DMA	64	134	134	
IBN	166	220	220	
Dérivés de l'IBN		799	799	
Matières consommables	391	402		402
Produits finis		1 930	1 930	
Total	621	3 484	3 082	402

Créances clients et autres créances

Eléments	Brut 31/12/2024	Dépréciation	Net 31/12/2024	< 1 an	< 5 ans
Clients	73	50	23	23	
Créances sociales et personnel	11		11	11	
Créances fiscales	1 411		1 411	1 411	
Autres créances	1 714	29	1 685	1 685	
Charges constatées d'avance	338		338	334	4
Total	3 547	79	3 468	3 464	4

Les charges constatées d'avance concernent exclusivement des opérations liées à l'exploitation des exercices suivants. Elles sont majoritairement à moins d'un an.

Les autres créances incluent le produit à recevoir lié au projet Prénidem dont le versement est soumis à un montant minimum de capitaux propres.

Détail des autres créances

Eléments	Brut 31/12/2024	Dépréciation	Net 31/12/2024
Compte courant IBN-One	2		2
Compte courant ViaViridia	29	29	
Fournisseurs débiteurs	6		6
Produits à recevoir	1 587		1 587
Autres créances	90		90
Total	1 714	29	1 685

Disponibilités et placements

Le total des disponibilités au 31 décembre 2024 est de 4 552 k€ répartis de la façon suivante :

- Comptes courants : 635 k€
- Comptes à terme : 3 702 k€
- VMP : 210 k€
- Intérêts courus à recevoir : 4 k€.

Variation des capitaux propres

Situation nette au	31 décembre 2023	3 636
Augmentation de capital		
Augmentation de la prime d'émission et d'apport		
Emission de BSA		
Distribution de dividendes		
Subventions d'investissement		-2 629
Résultat		-6 696
Situation nette au	31 décembre 2024	-5 690

Provision pour risques

Eléments	31/12/2023	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	31/12/2024
Prov. risques (clients, salariés)				
Prov. pour charges	11	13	8	17
Autres prov. Risques	512	121	126	508
Total provisions	524	134	134	524

Une provision de 387 k€ est comptabilisée dans les provisions pour risques afin de couvrir les dettes en cours et à venir (retranchées des disponibilités) de Global Bioenergies GmbH.

La provision pour charge vise à couvrir les cotisations sociales liées aux actions gratuites.

Avances conditionnées (hors intérêts courus)

Eléments	31/12/2023	Augment.	Diminution	31/12/2024
ADEME - ISOPROD	5 722		2 861	2 861
ADEME - PRENIDEM	266	204		469
BPI - ARIANA	1 642	2 462		4 104
Total	7 630	2 666	2 861	7 434

Emprunts (hors intérêts courus)

Eléments	31/12/2023	Augment.	Diminution	31/12/2024
PGE	4 599		206	4 393
Ligne de crédit		1 000		1 000
Total	4 599	1 000	206	5 393

PGE - Prêts Garantis par l'Etat

La société a bénéficié de trois prêts garantis par l'Etat :

- Un PGE de 1 000 k€ consenti par la BNP versé en décembre 2020
- Un PGE de 3 900 k€ consenti par la Société Générale versé en décembre 2020
- Un PGE de 1 100 k€ consenti par BPI versé en janvier 2021.

Ces PGE étaient initialement remboursables en une seule fois à la date anniversaire de versement. Cependant, au cours du deuxième semestre de l'année 2021, la société a obtenu l'accord de chacune des banques pour définir un nouvel échéancier de remboursement étalé sur une durée de 5 ans, et dont les premiers remboursements ont débuté en 2023. La Société entretient des discussions avec ses partenaires bancaires pour négocier un aménagement du remboursement de ses dettes, visant notamment à repousser toute échéance après 2025.

Dettes

Eléments	Valeur brute	< 1 an	> à 1 an < 5 ans > 5 ans
Etablissement de crédits	5 393	3 806	1 586
Intérêts courus sur emprunts	261	52	209
Fournisseurs et comptes rattachés	816	816	
Factures non parvenues	149	149	
Dettes sociales et personnel	606	606	
Dettes fiscales	20	20	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	0	0	
Total	7 245	5 450	1 795

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2024
Subvention à recevoir	1 562
Dégrèvement CFE	25
Factures à établir	
Intérêts sur compte courant et compte à terme	4
Total	1 591

Les produits à recevoir relatifs aux subventions concernent les projets suivants :

Projet d'innovation concerné	Montant
Prénidem	1 452
Sweetwood	110
Total	1 562

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		149
Dettes fiscales et sociales		275
Total		424

Tableau des filiales et des participations

Dénomination Siège social	Capital	Q.P détenue	Val. brute des titres	Prêts, avances consenties nets	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres y compris résultat	Divid. recus	Val. nette titres	Cautions données	Résultat
Filiales					
Global Bioenergies GMBH Leuna, Allemagne	25 -2 269	100% 0	25 0	0 0	0 -194
IBN-Two Leuna, Allemagne					
IBN-One Evry, France	437 368	50% 0	1 462 183	2 0	0 -70
ViaViridia Paris, France	10 -17	100% 0	10 0	0 0	0 -3

5. Informations relatives au compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé sur l'exercice arrêté le 31 décembre 2024 :

- De prestations de services,
- De chiffre d'affaires généré par la marque de maquillage LAST™,
- De la vente d'échantillons d'ingrédients cosmétique,
- De la refacturation aux filiales de certains coûts,
- De la refacturation de frais d'hébergement à une société tierce,
- De facturations diverses.

En k€	France	Etranger	Total	Total
			31/12/2024	31/12/2023
Ventes de biens	10	11	20	2 233
Prestations de services		300	300	894
Refacturation aux filiales	60		60	61
Frais d'hébergement	1		1	57
Facturations diverses	6	3	10	34
Total	77	314	391	3 280

Personnel

Charges de personnel	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	2 935	3 202
Charges sociales	1 239	1 352
Total	4 174	4 554

Effectif moyen	31/12/2024
Cadres	34
Non cadres	11
Total	45

Reprises sur amortissements et dépréciations

Eléments	31/12/2024	31/12/2023
Transfert de charges		13
Reprises de provisions pour dépréciation des stocks	448	1 395
Reprises dépréciations clients	46	28
Autres reprises de provisions exploitation	8	
Total	501	1 437

Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Eléments	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	2 007	2 003
Dotations aux provisions pour dépréciations d'immobilisations	1 164	
Dotations dépréciations clients	50	74
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	378	2 662
Total	3 598	4 739

Autres charges

Les autres charges correspondent essentiellement à des redevances pour 33 k€ et des jetons de présences pour 47 k€.

Résultat financier

Eléments	31/12/2024	31/12/2023
Gains de change	4	
Produits de placement	101	75
Reprise dépréciation éléments financiers	170	158
Autres produits financiers	318	193
Total produits	593	426
Pertes de change	9	
Intérêts des emprunts	218	123
Provisions pour risques financiers	345	1 580
Autres charges financières	12	
Total charges	583	1 704
Résultat financier	10	-1 278

Résultat exceptionnel

Eléments	31/12/2024	31/12/2023
Quote-part des subventions virées	167	167
Produit cession actif	0	4
Bonis rachat actions propres	5	15
Reprise dépréciation provisions		45
Autres produits exceptionnels		3
Total produits	172	234
Charges exceptionnelles de gestion		269
Valeur éléments actif cédés	436	
Dépréciations et provisions		
Malis rachat actions propres	43	65
Provisions pour risques exceptionnels	121	
Autres charges exceptionnelles	1	
Total charges	600	334
Résultat exceptionnel	-428	-100

Les charges exceptionnelles de gestion en 2023 incluaient la sortie de l'actif d'immobilisations en cours.

Crédit d'impôt recherche

La SA Global Bioenergies a engagé au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 des dépenses nettes de subvention consommées rentrant dans le champ d'application du Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 4 171 k€, générant un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant s'élevant à 1 251 k€.

6. Autres informations

Aides à l'innovation perçues

Sweetwoods

Au cours de l'exercice 2018, il a été signé une convention de subvention entre l'Union Européenne, la SA Global Bioenergies et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Sweetwood ».

La SA Global Bioenergies a perçu une avance d'un montant de 0,8 m€ sur la période. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2022 s'élève à 1,8 m€. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2022 étant supérieur au montant total des dépenses éligibles sur le projet compte tenu d'un montant de subventionnement de 70%, un produit à recevoir de 0,5 m€ a été comptabilisé correspondant au maximum de subvention restant à encaisser. Un versement de 0,3 m€ a été reçu par Global Bioenergies SA au premier semestre 2023. Au 31 décembre 2024, il reste un produit à recevoir de 0,1 m€.

Prénidem

Au cours de l'exercice 2023, il a été signé une convention de subvention entre l'ADEME et Global Bioenergies SA dans le cadre d'un projet de subvention dénommé Prénidem mettant en œuvre la voie de production dite "deux-étapes". Ce projet mené et piloté par Global Bioenergies SA est réalisé avec deux partenaires de la société : Ajinomoto Foods Europe et ARD. Elle s'étend sur 3 ans : du 01/09/2022 au 01/09/2025.

Un montant de 6,2 m€ a été attribué par l'ADEME pour l'ensemble du projet dont 4,4 m€ pour Global Bioenergies SA.

Lors du second semestre 2023, Global Bioenergies SA a reçu un acompte de l'ADEME correspondant à 15% du montant total du projet soit 0,7 m€ : 0,3 m€ d'avance remboursable et 0,4 m€ de subvention. En juillet 2024, la société a reçu un deuxième versement de l'ADEME de 0,5 m€ : 0,3 m€ de subvention et 0,2 m€ d'avance remboursable.

Le produit de subvention calculé sur le projet étant de 2,2 m€, un produit à recevoir de 1,5 m€ est comptabilisé au bilan au 31 décembre 2024.

Le produit de subvention comptabilisé au résultat en 2024 est de 1,3 m€. Il correspond au produit de subvention à recevoir sur des dépenses éligibles effectuées en 2024 mais aussi sur des dépenses éligibles effectuées en 2023, et dont la comptabilisation a été effectuée en 2024 à réception d'un accord de principe de l'ADEME sur un ajustement du projet.

Isoprod

Le projet ISOPROD, soutenu par l'ADEME et portant notamment sur la validation des dérivés de l'isobutène biosourcé dans le secteur des carburants et de la cosmétique, a pris fin courant 2022. Le Groupe a reçu, au premier semestre 2024, un retour de l'ADEME sur une partie du projet portée par Global Bioenergies SA. Suite à cette réponse, un produit de subvention de 2,9 m€ a été comptabilisé.

Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres

Le Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2021 a décidé du renouvellement d'une ligne de financement en fonds propres à travers l'émission de 2 490 000 bons de souscription d'actions, chacun permettant l'émission d'une action nouvelle en cas d'exercice.

Les actions sont émises sur la base du plus petit cours de bourse moyen pondéré par les volumes des deux jours de bourse précédant chaque émission, diminué d'une décote de 5%.

Au 31 décembre 2024, 539 000 BSA ont été exercés, entraînant un versement total de 1 895 800 € répartis en 26 950 € de capital et 1 868 850 € de prime d'émission.

Le contrat de ligne de financement a pris fin au deuxième semestre 2024 et n'a pas été renouvelé.

Attribution de BSPCE - BSA - BEA - Actions Gratuites

Plans d'attribution	Bons à exercer ou Actions Gratuites à émettre au 31/12/2024	Prix d'exercice	Nombre d'actions correspondantes	Date butoir d'exercice
BSA A01-2015	6 000	28,52 €	6 000	12/01/2025
BSA B01-2015	750	28,52 €	750	12/01/2025
BSPCE A01-2015	6 991	28,52 €	6 991	12/01/2025
BSPCE B01-2015	14 819	28,52 €	14 819	12/01/2025
BSPCE A10-2015	7 500	36,82 €	7 500	13/10/2025
BSPCE B10-2015	4 955	36,82 €	4 955	13/10/2025
BSA A10-2015	400	36,82 €	400	13/10/2025
BSA B10-2015	1 000	36,82 €	1 000	13/10/2025
BSPCE A02-2016	30 000	23,70 €	30 000	15/02/2026
BSA A09-2016	1 300	29,62 €	1 300	21/09/2026
BSA B09-2016	3 000	29,62 €	3 000	21/09/2026
BSPCE 09-2016	15 200	29,62 €	15 200	21/09/2026
BSA 02-2017	1 500	24,87 €	1 500	21/02/2027
BSPCE A09-2017	5 334	25,00 €	5 334	28/09/2027
BSPCE B09-2017	2 000	25,00 €	2 000	28/09/2027
BSA 09-2017	2 000	25,00 €	2 000	28/09/2027
BSA 04-2019	20 000	4,77 €	20 000	17/04/2029
BSA 09-2020	16 666	3,18 €	16 666	16/09/2030
BSPCE 04-2021	174 500	6,77 €	174 500	18/04/2031
BSPCE B06-2021	75 000	6,94 €	75 000	17/06/2031
BSPCE 09-2021	10 000	5,99 €	10 000	26/09/2031
BSPCE A03-2022	125 000	4,13 €	125 000	01/03/2032
BSPCE B03-2022	75 000	4,13 €	75 000	01/03/2032
BSPCE C03-2022	8 000	4,13 €	8 000	17/04/2029
BSPCE D03-2022	6 000	4,13 €	6 000	16/09/2030
BSPCE E03-2022	10 000	4,13 €	10 000	16/09/2030
Nvx BSPCE 09-21	6 000	4,13 €	6 000	26/09/2031
BSPCE 06-2022	16 000	4,13 €	16 000	01/06/2032
AGA JAN 2023	18 750	Non applicable	18 750	Non applicable
BSPCE 01-2023	30 000	3,00 €	30 000	16/01/2033
AGA AVR 2023	45 262	Non applicable	45 262	Non applicable
BSPCE 10-2023	868 700	2,39 €	868 700	10/10/2033
AGA JAN 2024	87 804	Non applicable	87 804	Non applicable
BSA 07-2024	4 000	1,68 €	4 000	17/07/2034
TOTAL	1 699 431		1 699 431	

Evolution du capital social

Le capital social de la SA Global Bioenergies à la clôture de chaque exercice a été le suivant :

	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2022
Capital social en euros	506 616	554 844	743 285	743 285	749 430
Nb des actions ordinaires existantes	10 132 311	11 096 871	14 865 693	14 865 693	14 988 606
	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2024	
Capital social en euros	904 943	906 443	908 445	908 445	
Nb des actions ordinaires existantes	18 098 861	18 128 860	18 168 892	18 168 892	

Actions propres

L'Assemblée Générale du 12 mai 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achats d'actions de la société. Cette autorisation a été systématiquement renouvelée annuellement depuis 2012, le dernier renouvellement datant du 11 novembre 2022. Ces achats d'actions pourront être effectués aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société, dans la limite de 10 % du capital social de la société à la date de réalisation des achats.

Au 31 décembre 2024, depuis la souscription du contrat de liquidité intervenue lors de l'introduction en Bourse, la SA Global Bioenergies a versé la somme de 550 000 €. La répartition est la suivante :

- 40 504 actions propres représentant 0,22% du total des titres en circulation pour une valeur d'acquisition de 33 107,37 €
- comptes liquidités pour 18 568,96 €.

Convention de licence

Le 13 février 2009, la SA Global Bioenergies a signé une convention de licence exclusive d'un brevet moyennant le versement de redevances trimestrielles.

En juin 2021 (avec date d'effet 1er juillet 2021), la SA Global Bioenergies a pris acte de l'interruption de cette collaboration, mettant fin au paiement de ces redevances fixes.

Le contrat prévoit également le paiement de redevances complémentaires sur l'exploitation directe et indirecte des demandes de brevet d'un montant maximal de 5% du chiffre d'affaires. Cette obligation contractuelle se poursuit toujours à date.

Le 8 juillet 2011, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un nouveau contrat de licence, pour lequel la redevance est annuelle.

Ce contrat prévoit que le montant de la redevance à verser s'élève annuellement à la plus élevée des sommes suivantes : 120 000 € ou 10 % du chiffre d'affaires indirect.

Le 20 février 2020, un avenant à ce contrat de licence a été signé, ramenant la redevance annuelle à une somme de 20 040 € à compter du 8 juillet 2020.

Au 31 décembre 2024, la redevance annuelle s'est élevée à la somme de 20 040 €. Une redevance complémentaire de 3 242 € a été comptabilisée.

Déficit fiscal reportable

La SA Global Bioenergies dispose au 31 décembre 2024 d'un déficit fiscal reportable pour un montant de 157 861 915 €.

Ce déficit fiscal est reportable en avant sans limite de durée, et imputable sur les bénéfices fiscaux futurs dans la limite par année civile de 1 000 000 € plus 50 % de la somme comprise entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal avant imputation de l'exercice.

Honoraires commissaires aux comptes

En application des articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, les honoraires du Commissaire aux comptes relatifs aux prestations sur l'exercice 2024 se décomposent de la façon suivante :

- dus au titre de la mission légale : 43 314 € HT,
- dus au titre des Services autres que la certification des comptes : 14 800 € HT.

Engagements hors bilan

Eléments	31/12/2024
Nantissement créances	
Nantissement fonds de commerce	
Nantissement sur le matériel	
Nantissement sur titres	
Engagement crédit-bail	
Autres engagements donnés	695
Total engagements donnés	695

Engagements de retraite

Le montant des engagements pour indemnités de départ à la retraite est au 31 décembre de 60 154 € et n'a pas fait l'objet d'un enregistrement comptable.

L'engagement a été calculé sur l'ensemble du personnel avec les paramètres suivants :

- Taux d'augmentation annuel des salaires : 3 %
- Age de départ prévu : 64 ans
- Taux de rotation : 1 %
- Table de mortalité : TV88/90.

Montant des rémunérations allouées aux organes d'administration, de direction et de surveillance

Ces informations ne sont pas fournies lorsqu'elles permettent d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes (PCG art. 833-17).

Faits postérieurs à la clôture

En janvier 2025, Global Bioenergies a annoncé la signature d'une Term Sheet pour combiner deux technologies et faire passer la production de SAF à la vitesse supérieure.